

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 avril 2016

L'an deux mille seize le quinze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme LE PAGE Hélène, Mme NICOUUD Armelle, M. VERBEKE Jean-Pierre, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas, M. HIERNAUX Vincent.

Absentes excusées : Mme MENARD donne pouvoir à M. HOUDAILLE Philippe, Mme COMBECAU Solenn

Secrétaire de séance : M.HIERNAUX Vincent

Le compte-rendu de la réunion municipale dernière est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ère} Janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celle relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2015

Le Conseil Municipal de MOUSSY réuni sous la présidence de Mme VERBEKE Muriel, Maire adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. HOUDAILLE Maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	94 950.83 €	174 548.70 €	67 158.15 €	59 544.34 €
Excédent ou Déficit		79 597.87€	-7 613.81 €	

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principal que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5 – voté à l'unanimité.

Ont signé au registre des délibérations : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme LE PAGE Hélène, Mme MENARD Elise, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme NICOUUD Armelle, M. HIERNAUX Vincent, LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant de 79597.87 € de la manière suivante : 71 984.06 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté et au compte 1068 : 7 613.81€ excédent de fonctionnement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité cette proposition.

Vote des 4 taxes

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter le taux des **quatre taxes locales identiques à ceux de 2015 pour l'année 2016**, soit :

Taxe d'habitation	9.12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25.37 %
CFE	11.29 %

A noter que le conseil départemental et la communauté de communes ont voté une augmentation de leurs taux d'impositions cette année.

Vote de la subvention de la carte Optile et Imagine'R

Monsieur le maire propose de reconduire cette subvention d'un montant de 35,00 € par carte pour l'année scolaire 2016-2017. Cette subvention est accordée aux possesseurs de la carte Imagine'R jusqu'à l'âge de 25 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention d'un montant de 35,00 € par carte Optile et Image'R (pass Navigo) pour l'année scolaire 2016-2017.

Vote des subventions aux organismes de droit privé

Monsieur le Maire propose de verser des subventions aux organismes de droit privé comme suit :

- Croix rouge française 100,00 €
- Foyer rural de Moussy 500,00 €
- Ligue contre le cancer 100,00 €
- Bibliothèque de Commeny 70,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

Vote du budget 2016

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	49 504.06 €		
012 charges de personnel	39 815.00 €	73 impôts et taxes	42 632.00 €
014 atténuations de produits	15 965.00 €	74 dotations participations	26 183.00 €
65 autres charges	18 300.00 €	75 autres produits gestions	22 379.00 €
66 charges financières	231.00 €	002 résultats reportés	71 984.06 €
67 charges exceptionnelles	105.00 €		
023 virement section investisst	39 258.00 €		
Total	163 178.06 €	Total	163 178.06 €

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
16 remboursements emprunt	9 946.00 €	10 dotations	8 600.00 €
20 immobilisation incorporelle	10 800.00 €	13 subvention d'investisse	82 716.00 €
21 immobilisation corporelle	109 828.00 €	1068 excédent de fonction	7 613.81 €
001 solde d'exécution	7 613.81 €	021 virt de la section fonct	39 258.00 €
Total	138 187.81 €	Total	138 187.81 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif à l'unanimité

Renouvellement du bail d'une maison communale

Monsieur le maire donne lecture du diagnostic effectué par la société ODE qui est intervenue comme convenu le mercredi 23 mars dernier, faisant suite à la demande de la mairie de faire réaliser un dossier technique immobilier.

L'étude n'a révélé aucun dysfonctionnement majeur, hormis quelques traces de plomb sur les plinthes d'une pièce mais la peinture n'étant pas écaillée aucun risque pour la santé n'est à craindre.

Mme VERBEKE, présidente de la commission logements rend compte au conseil du rendez-vous qui s'est déroulé le 5 avril dernier avec la famille SIEMINSKI, en présence de Mme Hélène LEPAGE, membre de la commission. Dans le cadre du renouvellement du bail de la maison et par souci d'équité avec les locataires des logements communaux, la commission a proposé une augmentation du loyer dont le montant sera lissé sur 6 ans. Cette durée correspond à celle d'un nouveau bail que le conseil municipal proposera au terme de celui qui arrive à échéance le 30 novembre 2016.

Le conseil municipal valide la proposition d'augmentation du loyer émise par la commission. Très prochainement, un courrier à madame et monsieur SIEMINSKI, 1 impasse Gabriel Carbon va être envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception comme le stipule la loi, afin d'officialiser cette demande d'augmentation.

Demandes de subventions relatives à la réalisation de la révision de la toiture de l'église

Vu la visite de Monsieur CHALARD, architecte dépendant de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise (Udap95), sur le site de l'église en date du **4 avril dernier**,

Vu le compte-rendu rédigé par Monsieur BELLON, architecte des Bâtiments de France en date du **5 avril dernier** suite à la visite de Monsieur CHALARD,

Vu les devis de l'entreprise LELU du **5 avril 2016** et de la société FLOUX du **6 avril 2016**,

Vu l'avis émis par l'UDAP95 en date du **14 avril 2016** après analyse qualitative et financière de ces deux devis.

CONSIDERANT

- les conclusions de cette étude menée par l'Udap95 :
 - le principal désordre provient de la noue dont le remplacement est à réaliser rapidement,

- Il convient également d'effectuer une révision complète des couvertures avec démolissage. Cela permettant de patienter avant une restauration globale des toitures fragilisées par le vieillissement des tuiles.
- 2. Les devis :
 - a. Société FLOUX – 27 boulevard de la république – 95640 Marines n° 16/04165 du **6 avril 2016** pour un montant de 8 392,02 € HT – 9 467,17 € TTC
 - b. Entreprise LELU – 103 rue CLotuche – 60170 PIMPRESZ n° 9560 du **5 avril 2016** pour un montant de 13 074,58 € HT – 15 689,50 € TTC
- 3. Les conclusions de l'analyse qualitative et financière des deux devis par l'UDAP95.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1. De retenir le devis de la société FLOUX – 27 boulevard de la république – 95640 Marines n° 16/04165 du **6 avril 2016** pour un montant de **8 392,02 € HT – 9 467,17 € TTC** pour réaliser les travaux suivants sur la toiture de l'église :
 - Remplacement de la noue,
 - Révision de la toiture comprenant
 - le démolissage,
 - le remplacement des tuiles usagées.

DEMANDE une subvention à hauteur de 80 % maximum du montant total des travaux HT décomposée ainsi :

- Une réserve parlementaire à Madame la maire d'Eragny-sur-Oise et sénatrice du Val d'Oise – Madame GILLOT, de 50 %,
- Une subvention de la DRAC à hauteur de 20 %,
- Une subvention du conseil départemental du Val d'Oise à hauteur de 10 %.

Plan de financement

Montant total HT : 8 392,02 €

- Réserve parlementaire de madame la maire et sénatrice du Val d'Oise (50 %) : **4 196,01 €**
- Subvention de la DRAC (20 %) : **1 678,40 €**
- Subvention du Conseil Départemental (10 %) : **839,20 €**
- Autofinancement communal : **2 753,56 € - taxes comprises**

PRECISE que ces travaux doivent être réalisés sur l'année 2016 et que la somme de ces travaux a été portée au budget primitif de 2016.

Objet : Demande de subventions pour la rénovation du mur de soutènement à la sente de la ruelle Michon

Vu l'exposé de M. le maire au sujet de l'état du mur de soutènement de la sente de la ruelle Michon ;
Vu les travaux à effectuer sur ce mur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de réaliser ces travaux sur l'année 2016
DEMANDE

- une réserve parlementaire à Mme GILLOT, maire de la commune d'Eragny-sur-Oise et sénatrice du Val d'Oise de 30 %,
- Une subvention au Parc naturel du Vexin français à hauteur de 50 %.

Plan de financement :

- **Montant total HT : 3 500 € - 4 200 € TTC**
 - Montant de la réserve parlementaire : **1 050 €**
 - Parc naturel régional du Vexin français : **1 750 €**
 - Fond propre de la commune : **1 400 € - Taxes comprises**

Délibération relative au vote des délégués au SIMVVO

Vu les statuts du Syndicat du SIMVVO

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du syndicat.

Compte tenu du résultat du vote

- Mme NICLOUD Armelle conseillère, 5 rue de l'église, Moussy - titulaire
- M. HIERNAUX Vincent conseiller, 5 impasse Gabriel Cardon, Moussy - suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat du SIMVVO

Questions et informations diverses

La société ORANGE a informé la mairie qu'elle allait procéder très prochainement au retrait du publiphone installé dans l'arrêt de bus comme cela est le cas des 39539 matériels sur l'ensemble du territoire national. Cette abrogation intervient dans un contexte de grande décroissance des usages dans les cabines téléphoniques et dans la mutation des usages vers d'autres outils de communication numérique.

Mme VERBEKE fait part d'un entretien avec un habitant du village se plaignant du bruit émis la nuit dans le village par des jeunes, notamment celle de vendredi 1^{er} avril au samedi 2 avril dernier.

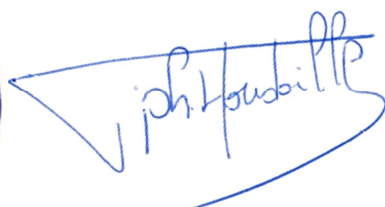
Le maire informe qu'il avait entendu lui aussi ces bruits cette nuit-là et précise qu'il s'en était plaint auprès d'eux dès le samedi matin. Le conseil municipal rappelle que les parents doivent veiller à ce que leurs enfants n'occasionnent pas de désagréments. Les jeunes doivent respecter quelques règles de savoir-vivre comme parler à voix basse la nuit par exemple. Toutefois, il serait faux de dire que ces dérangements se produisent tous les week-ends.

Mme LEPAGE demande à ce qu'une grille de protection soit scellée au niveau du regard d'évacuation des eaux pluviales rue de l'abreuvoir afin d'éviter des accidents.

Les membres du conseil municipal déplorent que des déchets (Canettes de sodas, tuyaux industriels,...) aient été brûlés dans une parcelle privée au bas du chemin n° 9 dit des fontaines. Ils demandent à son propriétaire de ramasser ces débris et de cesser cette pratique.

Il est rappelé que les chiens ne doivent pas divaguer dans les rues. De plus, il est souvent retrouvé des déjections canines au sol rendant le travail de notre agent communal difficile et désagréable.

Un avis favorable a été émis par la mairie pour la demande de travaux n° AC09543881600001 concernant la restauration de la toiture de l'aile est du château après effondrement partiel de septembre 2015.



Séance levée à 23 heures.

Fait à MOUSSY, le 16 avril 2016

Le maire,
Philippe HOUDAILLE